



SIMDUT	
SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
RISQUE PHYSIQUE	0
EPI	B

SECTION 1 : IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES ENTREPRISES

IDENTIFICATEUR DE	HUMA GRO® Fertil Soil®	Produit n° 007
UTILISATION GÉNÉRALE :	Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.	
DESCRIPTION DU PRODUIT :	Liquide brun trouble avec une légère odeur caractéristique.	
INFORMATIONS SUR LES FOURNISSEURS :	Bio Huma Netics, Inc. 1331 W Houston Avenue Gilbert, AZ 85233	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
Pour obtenir des fiches de données de sécurité supplémentaires, composez le numéro suivant :	TÉLÉPHONE : (480) 961-1220	CHEMTREC : (aux États-Unis) 800-424-9300 (à l'international) 703-527-3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES DANGERS :	Liquide brun trouble avec une légère odeur caractéristique. Le liquide et les vapeurs peuvent cause une irritation des yeux et possiblement de la peau. L'inhalation des vapeurs peut irriter toutes les voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale avec des effets sur le système cardiovasculaire ou le système nerveux central. CLASSIFICATION : IRRITATION CUTANÉE LÉGÈRE – CATÉGORIE DE DANGER 3 MENTION D'AVERTISSEMENT : AVERTISSEMENT MENTION DE DANGER : H316 – ATTENTION – provoque une légère irritation cutanée MISE EN GARDE : P332+P313 En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
-----------------------------	--

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	N° CAS	Risque OSHA	Poids %	ACGIH		OSHA	
				VLE _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT	LEA _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT
Urée	57-13-6	Irritant pour les yeux; irritant léger à modéré pour la peau et les voies respiratoires; légèrement toxique par contact cutané chronique et par inhalation, avec effets cardiovasculaires et sur le système nerveux central.	11 ± 2	Aucune AIHA WEEL : 10 mg/m ³	Aucune	Aucune	Aucune
Phosphate de diammonium	7783-28-0	Irritant pour les yeux; irritant léger à modéré pour la peau et les voies respiratoires; légèrement toxique par ingestion : toxine du système nerveux central	10 ± 2	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

DND = Données non disponibles S.O. = Sans objet

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION :	En cas d'inhalation, sortir immédiatement à l'air frais. En absence de respiration, pratiquer une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
CONTACT OCULAIRE :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
CONTACT AVEC LA PEAU :	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
INGESTION :	En cas d'ingestion de grandes quantités de ce produit, appeler immédiatement un médecin. NE PAS provoquer un vomissement sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
NOTE AU MÉDECIN :	Sur la base des informations sur les composants, ce produit peut être légèrement à modérément toxique par ingestion. Si une grande quantité est ingérée, une endoscopie minutieuse doit être envisagée, car une irritation de l'estomac ou de l'œsophage peut survenir, avec des effets possibles sur le système nerveux central après absorption dans la circulation sanguine. Un lavage gastrique soigneux avec une sonde endotrachéale en place doit être envisagé. Traiter l'exposition de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair et procédé :	Ce produit n'a pas de point d'éclair.			
Limites d'inflammabilité (dans l'air, % en volume)	Inférieures :	Non applicable	Supérieures :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non applicable			
DANGER GÉNÉRAL :	Ce produit est une solution aqueuse, moyennement alcaline de composés organiques et inorganiques. La classification des dangers pour la santé selon le Code uniforme de prévention des incendies pour ce produit est la suivante : Irritant . Il peut produire des produits de décomposition dangereux.			
INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE :	AGENTS D'EXTINCTION : Eau, mousse, CO ₂ ou produits chimiques secs. Utiliser un vaporisateur d'eau ou une brume d'eau pour refroidir les contenants exposés à la chaleur d'un incendie.			
ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome.			
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet du gaz d'ammoniac toxique, avec du monoxyde de carbone toxique, du dioxyde de carbone, des oxydes de phosphore, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et des oxydes de potassium avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de fer, de manganèse, de magnésium, de calcium, de zinc et de sodium.			

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

REJETS DANS LE SOL :	En portant l'équipement et les vêtements de protection recommandés, endiguer le déversement et ramasser la majeure partie du liquide à l'aide de pompes ou d'un camion à vide, ou absorber le liquide dans le sable ou un absorbant commercial. À placer dans des contenants approuvés pour la récupération, l'élimination ou l'accumulation par satellite. Neutraliser l'alcalinité du liquide restant à l'aide d'une solution acide diluée appropriée pour neutraliser les liquides alcalins. Couvrir généreusement la zone de déversement avec du bicarbonate de sodium. Rincer la zone de déversement avec de l'eau: collecter les eaux de rinçage pour élimination ou assainissement.
REJETS DANS L'EAU :	Porter l'équipement et les vêtements de protection recommandés en cas de contact avec des matières dangereuses. Arrêter ou détourner le débit d'eau. Endiguer l'eau contaminée et la retirer pour élimination et/ou traitement. Le cas échéant, informer tous les utilisateurs en aval d'une éventuelle contamination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE :	Ambiante	PRESSIION DE STOCKAGE :	Ambiante
GÉNÉRALITÉS :	À entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Ne pas stocker en plein soleil. Protéger les yeux, la peau et les vêtements de tout contact avec le produit. Porter l'équipement de protection recommandé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit.		

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES DE CONTRÔLE : Utiliser un système de ventilation mécanique local ou général capable de maintenir les émissions dans la zone de travail en dessous des niveaux d'exposition environnementale en milieu de travail de l'AIHA ou des niveaux qui peuvent causer une irritation.

APPAREIL RESPIRATOIRE DE PROTECTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDÉ : Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire. Si l'utilisation produit des brumes ou des aérosols qui peuvent causer des irritations, il est recommandé d'utiliser un demi-masque approuvé par le NIOSH ou un masque respiratoire complet muni d'une bonne cartouche de brume/à particules ou d'air. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant de l'appareil respiratoire avant de déterminer s'il convient d'utiliser un appareil de protection respiratoire.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (recommandées par ANSI Z87.1-1979), à moins qu'un masque respiratoire complet ne soit porté. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant des lunettes de protection avant de déterminer s'il convient d'en utiliser.

GANTS : Porter des gants en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des gants avant de déterminer si les gants sont appropriés.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT : Si un contact est probable, porter un tablier en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel lors de la manipulation de ce produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être disponibles dans la zone de travail. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant de vêtements/d'équipement avant de déterminer si ces derniers sont appropriés.

CHAUSSURES : Pour nettoyer un déversement, ou si un contact est probable, porter des bottes en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des chaussures avant de déterminer si ces dernières sont appropriées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Trouble, brun	Densité apparente (livres/pied³) :	Non applicable
État physique :	Liquide	Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Légère et caractéristique	Densité de vapeur (air=1) :	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle=1) :	Inférieur à 1
Formule moléculaire :	Mélange	Teneur en COV/matière organique :	Néant/13,5%
Masse moléculaire :	Non applicable	Volatilité en % :	Environ 75
Point d'ébullition :	Supérieur à 100 °C (212 °F).	Solubilité en H₂O :	Soluble
Point de congélation/fusion :	Inférieur à 0 °C (32 °F).	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau :	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique :	1,05 à 1,25 à 20 °C.	pH (en l'état) :	8,0 à 9,0
Densité (livres/gallon) :	Environ 8,76	pH (solution à 1 %) :	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS : Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Ne pas stocker ce produit en dessous de 50 °F (10 °C) ou au-dessus de 90 °F (30 °C)

MATIÈRE INCOMPATIBLE : Oxydants, caustiques et alcalins forts et tous les acides.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet du gaz ammoniac toxique, avec des oxydes toxiques de carbone, de phosphore, d'azote, de soufre et d'oxyde de potassium avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de fer, de manganèse, de magnésium, de calcium, de zinc et de sodium.

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : Ce produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : Ce produit n'est pas sensible à la décharge statique.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants :	<u>Urée</u>	<u>Phosphate de diammonium</u>
Contact oculaire :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Contact avec la peau :	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par voie orale pour le rat :	8 471 mg/kg	Supérieure à 1 000 mg/kg
DL₅₀ par voie cutanée pour le lapin :	Aucune donnée disponible (lapin, DL _{min} sous-cutanée : 3 mg/kg)	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par inhalation pour le rat :	Aucune donnée disponible (rat, inhalation, chronique – doses multiples, 288 mg/m ³ /17 semaines; effets toxiques : reins, uretère et vessie – autres changements dans la composition de l'urine; sang – autres changements; changements nutritionnels et métaboliques bruts)	Aucune donnée disponible
Données humaines :	Humain : 22 mg/3 jours; léger	Aucune donnée disponible
Autres données toxicologiques :	Rat, dermique, chronique – Dose multiple, 3 024 mg/kg/4 semaines; effets toxiques : foie – modifications du poids du foie; endocrinien – modifications du poids du thymus; décès.	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité :	DT _{min} par voie orale pour le rat : 821 mg/kg/1 an; tumorigène – néoplasique selon les critères RTECS; sang – tumeurs; sang – lymphomax, y compris la maladie de Hodgkin.	Aucune donnée disponible
Tératogénicité :	DT _{min} intraplacentaire pour les femmes : 1 400 mg/kg (femme enceinte de 16 semaines); effets sur la fertilité – avortement	Aucune donnée disponible
Mutagénicité :	Inhibition de l'ADN humain; lymphocyte : 600 mmol/L	Aucune donnée disponible
Produits synergiques :	Aucun cas signalé	Aucun cas signalé
Organes cibles :	Yeux, peau, muqueuses, poumons, système cardiovasculaire et système nerveux central	Yeux, peau, poumons et système nerveux central
Conditions médicales aggravées par l'exposition :	Troubles cutanés, respiratoires ou cardiaques	Troubles de la peau ou des voies respiratoires

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL :

Ce produit est soluble dans l'eau et peut affecter légèrement le pH de l'eau. Aucune donnée spécifique sur le devenir dans l'environnement n'est disponible.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES :

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

CLASSIFICATION RCRA, PARTIE 261, Déchets non dangereux RCRA

TITRE 40 DU CFR :

NUMÉRO/DESCRIPTION DES DÉCHETS DE L'ÉPA DES ÉTATS-UNIS : Non applicable

Si ce produit est éliminé tel qu'expédié, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de la partie 261 du titre 40 du CFR, en ce sens qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un déchet dangereux de la sous-partie C et n'est pas inscrit comme déchet dangereux en vertu de la sous-partie D en raison de sa toxicité. En tant que déchets liquides dangereux non visés par la RCRA, ils doivent être éliminés conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales. Consulter les autorités locales ou étatiques pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : Non réglementée par le ministère des Transports

Classe de danger : S.O. **Numéro ONU :** S.O. **Groupe d'emballage :** S.O.
Étiquette primaire : Aucune **Étiquette(s) subsidiaire(s) :** Aucune
Pancartes primaires/subsidiaires : Aucune

Quantité à déclarer (QR) du ministère des Transports : Non mentionné **QR pour le produit :** Non applicable

Polluant marin : Non

N° du Guide d'intervention en cas d'urgence en Amérique du Nord 2012 : S.O.

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES : AUCUNE RESTRICTION

Classe de danger : S.O. **Numéro ONU :** Aucune **Groupe d'emballage :** S.O.
Étiquette primaire : Aucune **Étiquette(s) subsidiaire(s) :** Aucune
Pancartes primaires/subsidiaires : Aucune

Quantité à déclarer (QR) pour le transport des marchandises dangereuses : * Non applicable

Annexe XII pour le transport des marchandises dangereuses : Non mentionné

Limite réglementaire (LR) : ** Non mentionné

LR pour le produit : S.O.

Autres informations de transport : Aucune

* Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), partie IX, tableau I. Quantités ou niveaux de déclaration immédiate : rejets de quantités déclarables, QR, qui répondent à la définition de « situation dangereuse » (menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement) doivent être signalées aux autorités compétentes conformément aux paragraphes 9.13(1) et 9.14(1) du RTMD. ** Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du paragraphe 9.2 sur les matières (primaires ou secondaires). Les limites réglementaires se trouvent à l'annexe XIII du RTMD.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

COMPOSANTS :

Urée

Phosphate de diammonium

Organes cibles OSHA :

Yeux, peau, muqueuses, poumons, système cardiovasculaire et système nerveux central

Yeux, peau, poumons et système nerveux central

Potentiel carcinogène :

Réglementé par l'OSHA :

Non

Non

Indiqué dans le rapport du NTP :

Non

Non

Classé par le CIRC :

Non

Non

Groupe CIRC :

Non applicable

Non applicable

Annexe A de la ACGIH :

Non mentionné

Non mentionné

A1 Confirmé cancérigène pour l'humain :

Non applicable

Non applicable

A2 Probablement cancérigène pour l'humain :

Non applicable

Non applicable

Exigences de l'EPA des États-Unis

Déclaration des rejets

CERCLA (partie 302, titre 40 du CFR)

Substance inscrite :

Non mentionné

Non mentionné

Quantité à déclarer :

Non applicable

Non applicable

Catégorie :

Non applicable

Non applicable

N° de déchets RCRA :

Non applicable

Non applicable

Substance non inscrite :

Non applicable

Non applicable

Quantité à déclarer :

Non applicable

Non applicable

Particularité :

Non applicable

Non applicable

N° de déchets RCRA :

Non applicable

Non applicable

SARA TITRE III

Section 302 et 303 (partie 355, titre 40 du CFR) :

Substance inscrite :

Non mentionné

Non mentionné

Quantité à déclarer :

Non applicable

Non applicable

Planification du seuil :

Non applicable

Non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite de la page 5)

COMPOSANTS :	<u>Urée</u>	<u>Phosphate de diammonium</u>			
Section 311 et 312 (partie 370, titre 40 du CFR) :					
Catégories de danger (produit) :	Feu : Non	Relâchement soudain de la pression : Non	Réactif : Non	Effets aigus sur la santé : Oui	Effets chroniques sur la santé : Non
Planification du seuil :	10 000 livres	10 000 livres			
Section 313 (partie 372, titre 40 du CFR) :					
Produit chimique toxique listé :	Non mentionné	Oui (ammoniac aqueux)			
Seuil de déclaration :	Non applicable	10 000 livres			

Statut de la TSCA des États-Unis

Listé (partie 710, titre 40 du CFR) : Oui Oui

Réglementations nationales

État de Californie : Safe Drinking Water and Toxins Enforcement Act, 1986 (Proposition 65) :

Cancérogène :	Non	Non
Toxique pour la reproduction :	Non	Non

Autres réglementations

Lois sur le droit de savoir des États : Aucun connu

Réglementations canadiennes

Informations sur les produits :

Produits contrôlés : **Oui**
Symboles de danger du **Matière causant d'autres effets toxiques**

SIMDUT :

Classe et division du SIMDUT : **D.2B**

Informations sur les ingrédients :

Substance IDL :	Non	Non
Liste LIS ou LES :	LIS	LIS

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Numéro d'homologation de l'EPA : Non applicable

Utilisations du produit approuvé : Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.

Remarques spécifiques :

Ce produit n'est pas fabriqué, ni formulé pour contenir des substances qui, selon l'État de la Californie, pourraient causer un cancer et/ou des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Cependant, comme il contient des minéraux extraits, ce produit peut contenir des traces (parties par million) ou des ultra-traces (parties par milliard) d'éléments connus par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

Instructions spéciales :

Huma Gro® Fertil Soil® doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Ne pas ajouter ce produit à des matières alcalines ou caustiques fortes, car cela libérera du gaz ammoniac toxique et corrosif.

Renseignements sur la Date de révision :

FDS distribuée par : Bio Huma Netics, Inc.

Préparée par :	Anna Carpenter	Date de préparation :	21 octobre 2014
----------------	----------------	-----------------------	-----------------

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une représentation pour laquelle Bio Huma Netics, Inc. assume la responsabilité juridique. Bien que Bio Huma Netics, Inc. estime que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts et compilés à partir de sources jugées fiables, il incombe à l'utilisateur d'enquêter et de vérifier leur validité. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.